

## Communiqué de presse

# La CNDP a reçu le Conseil National de l'Ordre National des Médecins Dentistes

Rabat, le 17 juillet 2024

Après le courrier envoyé à certains médecins dentistes, la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a reçu le Conseil National de l'Ordre National des Médecins Dentistes, le mercredi 10 juillet 2024.

Lors d'une deuxième réunion tenue le mercredi 17 juillet 2024, il a été convenu :

- D'accompagner les médecins dentistes dans leurs démarches de conformité à la loi n° 09-08.
- De produire dans le cadre d'un groupe de travail commun un guide de conformité à cette loi spécifique aux médecins dentistes du secteur privé.
- De faire un suivi commun des actions de mise en conformité identifiées en généralisant cette démarche à tous les médecins dentistes du secteur privé.

Les médecins dentistes ayant déjà reçu un courrier de mise en conformité sont encouragés à prendre contact avec la CNDP.

La CNDP prendra contact avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale pour faire assurer cette conformité aux médecins dentistes du secteur public.